

Où en sont les vidéothèques aujourd'hui ?

En 1999, 33,5 % des bibliothèques municipales (BM), soit 938 d'entre elles, possédaient des cassettes vidéo. Les collections comportaient de 300 à

8000 vidéogrammes, la moyenne la plus fréquente se situant entre 1000 et 2000.

Parmi les 96 bibliothèques départementales de prêt (BDP), 69 proposaient des cassettes vidéo. Le taux de croissance du nombre des vidéos en BDP était de 16,1 %¹.

Marie Lavest

Dominique Margot

Images en bibliothèques
lb@imagenbib.com

En 2001, l'audiovisuel n'occupe pas un espace spécifique dans la grande majorité des bibliothèques municipales, et les cassettes vidéos sont réparties dans les différents secteurs. Leur classement peut prendre plusieurs formes. Cependant, une tendance se dessine : les films de fiction sont classés par réalisateur, et les films documentaires ont un classement multisupports par thème, au milieu des livres. Les films concernant la jeunesse et les films musicaux se trouvent dans les secteurs respectifs de la jeunesse et de la musique. Ces modes de classement, identiques à ceux des livres, sont bien perçus par les usagers. Cependant, si cette dispersion leur permet de trouver facilement les documents, elle n'aide pas à la visibilité du fonds, ni à l'identification d'une collection autonome.

À l'inverse des bibliothèques municipales, les bibliothèques départementales de prêt traitent davantage la vidéo comme un service spécifique. Pour les films de fiction comme pour les films documentaires, le classement multisupports est inexistant.

Parfois la vidéo est intégrée au service animation, au sein d'expositions ou de valises thématiques.

Les dépositaires font leur choix, soit dans le bibliobus – où le choix est très restreint –, en respectant des quotas par genre, qui peuvent être du type 25 fictions, 10 documentaires adultes et 15 programmes pour le jeune public, soit en venant choisir directement à la BDP. Dans ce dernier cas, le vidéothécaire peut les guider, les renseigner et les convaincre de l'intérêt de certains films, surtout en ce qui concerne les documentaires. Cet accompagnement permet à l'ensemble du fonds de circuler. Pour certains secteurs spécialisés qui demandent toutefois un effort particulier, plusieurs moyens, comme l'augmentation de la quantité déposée ou les formations spécifiques, peuvent être mis en place pour inciter les dépositaires à prendre des films peu connus. Il est clair cependant que le principal moteur est la discussion, la communication, lors de réunions, pendant lesquelles les dépositaires peuvent voir des films et en discuter.

* Nous remercions les bibliothécaires responsables des secteurs audiovisuels, qui ont accepté de s'interroger avec nous sur leur métier et sur le fonctionnement public de leur activité spécifique : Gilles Barthelemy, médiathèque départementale du territoire de Belfort ; Catherine Einhorn, médiathèque Jean-Pierre Melville à Paris ; Valérie Gendry, bibliothèque départementale de la Mayenne ; Elisabeth Hémon, bibliothèque départementale des Deux-Sèvres ; Anne Pambrun, bibliothèque municipale de Melun ; Babeth Sorensen, bibliothèque municipale de Riom ; Bertrand Tesson, bibliothèque départementale de Loire-Atlantique ; Fabien Van Loyen, médiathèque Boris Vian à Louviers ; Elisabeth Vauzelle, médiathèque La Durance à Cavaillon ; Isabelle Volut N'diaye, médiathèque d'Issy-les-Moulineaux.

1. Selon les statistiques de la Direction du livre et de la lecture.

OÙ EN SONT LES VIDÉOTHÈQUES AUJOURD'HUI ?

Après avoir été responsable du secteur Jeune public au théâtre de Suresnes, puis des relations avec le public à la Vidéothèque de Paris, **Dominique Margot** est désormais déléguée générale à Images en bibliothèques. Auteur de plusieurs articles, dont « L'animation audiovisuelle » dans L'action culturelle en bibliothèque (Éd. du Cercle de la librairie), elle a aussi créé le centre de ressources documentaires et les publications d'Images en bibliothèques.

Marie Lavest a été responsable presse et communication de la pépinière européenne des jeunes artistes. Elle est maintenant l'assistante de Dominique Margot à Images en bibliothèques.

L'accès au fonds audiovisuel

En 1998², 707 bibliothèques municipales pratiquaient l'inscription payante pour les discothèques et/ou vidéothèques. La gestion des conditions d'accès dans les bibliothèques départementales de prêt est laissée aux bibliothèques du réseau. La bibliothèque fait parfois payer le service sous forme de redevance que lui verse la municipalité. Les tarifs de l'inscription au service vidéo varient entre 50 et 400 F par an. Pour les bibliothécaires interrogés, ce fait est incontestablement un frein : « Comment expliquer l'accès payant pour la vidéo, quand il est gratuit pour les livres ? La vidéo (ou le CD) aurait-il plus de "valeur" que le livre ? Où est la culture pour tous, tous supports confondus ? », sont des questions fréquemment posées.

Les bibliothèques municipales

En bibliothèque municipale, il n'y a pas à proprement parler de public spécifique au secteur vidéo, c'est le public habituel de la médiathèque qui l'utilise, après, parfois, un temps d'adaptation. « À l'ouverture, en 1989, le public du secteur vidéo était plutôt spécifique et nouveau, il a aujourd'hui davantage intégré les pratiques des bibliothèques et diversifié ses emprunts », remarque un vidéothécaire. L'usage est très majoritairement le loisir, mais, « dans le loisir, il y

2. Selon les statistiques de la DLL.

Images en bibliothèques

- Créée en 1989, Images en bibliothèques est une association de coopération pour la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel dans les médiathèques.
- Son action se concrétise par :
 - la coordination d'un réseau national qui rassemble aujourd'hui 300 établissements ;
 - l'organisation de journées d'étude et sessions de formation ;
 - la constitution d'un centre de ressources et de documentation ;
 - le visionnement et l'évaluation des films documentaires de production récente.
- Images en bibliothèques coordonne le *Mois du film documentaire*, créé en avril 2000. La deuxième édition se déroulera en novembre 2001.
- Images en bibliothèques est soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication (Direction du livre et de la lecture, Délégation au développement et aux actions territoriales) et le Centre national de la cinématographie (CNC).
- *Présidente* : Danielle Chantereau
Déléguée générale : Dominique Margot
 54, boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris
 Tél. 01 43 38 19 92
 lb@imagenbib.com

a le plaisir de se distraire comme l'envie de connaître. »

Le public semble avoir d'assez bonnes connaissances cinématographiques pour la fiction, mais il connaît peu le genre documentaire. L'emprunteur de films documentaires est une personne d'un bon niveau d'étude et d'un âge moyen. Les jeunes recherchent plutôt les nouveautés en fiction, même si parfois ils viennent découvrir des films qui ont fait date dans l'histoire du cinéma, et qui ne sont visibles nulle part ailleurs avec autant de liberté d'utilisation.

Les attentes sont assez stables, du moins pour les opinions majoritaires : ils veulent des nouveautés ! Il existe tout de même un public plus curieux intellectuellement, très sensible à la qualité du fonds constitué et aux offres d'accompagnement ou d'animations. L'augmentation du nombre de cassettes empruntables (en moyenne deux, pour une durée d'une à trois semaines) favorise la « prise de risque » et l'emprunt de films moins connus, en particulier des films documentaires.

La pratique de la consultation sur place se raréfie. Même s'il est difficile de quantifier la part des consultations, la moitié des bibliothécaires interrogés estime que le fonds est utilisé uniquement pour le prêt³.

Le taux de rotation des cassettes est énorme, plus élevé que celui des

livres, des CD ou même des bandes dessinées. Il n'est pas rare que les étages soient quasiment vides⁴. En fiction, au *bit-parade*, figurent les films récents « de qualité », puis les films de mœurs, de société, les films policiers et les dessins animés.

Les films documentaires sortent bien si les emprunteurs ont droit à plusieurs vidéos et si le prix de la carte n'est pas trop élevé. La fréquence de sortie des documentaires reste modeste, mais croît au fur et à mesure du développement du fonds. En général, toutes les nouveautés sortent, y compris les titres difficiles, comme ceux de la série *Corpus Christi*. Un bibliothécaire indique ses meilleures sorties : Françoise Dolto (entretiens), la Série *Palettes* de Jaubert, *Le Chagrin et la pitié* de Marcel Ophuls.

Les bibliothèques départementales de prêt

En bibliothèque départementale, le service audiovisuel est majoritairement, ou au moins à 50 %, utilisé par un public jeune et des enfants.

3. Selon les statistiques de 1998 de la DLL, les collections vidéo pour le prêt représentent 91,5 % de l'ensemble.

4. Toujours selon les statistiques de 1998 de la DLL, le taux de rotation est égal à 7,4 fois le volume des fonds.

Jaquette de cassette vidéo documentaire. © Direction du livre et de la lecture.

Dans plusieurs dépôts, le jeune public représente entre un tiers et la moitié des inscrits à la vidéothèque. Les 18-25 ans sont quant à eux à l'affût de nouveautés.

Les genres les plus empruntés sont les films d'aventure, les films français et les comédies. Peu d'usagers ont le réflexe de découvrir l'œuvre d'un auteur, et les films en version originale ont du mal à sortir. Les documentaires n'ont pas une grande fréquence de sortie, à part des séries comme *Des trains pas comme les autres*, *Palettes*. Ce sont rarement des documentaires de création, sauf si un travail préalable a été effectué pour une utilisation précise (filmographies). Le manque de contacts directs avec les lecteurs est parfois regretté.

Des manifestations comme le Mois du film documentaire suscitent dans le public l'attente de nouvelles animations : ils apprécient surtout les projections publiques suivies de discussions avec les réalisateurs. En général, les films vus lors de projections voient leurs prêts augmenter.

« La vidéo, qui demeure un secteur neuf, a attiré de nouveaux adhérents dans les bibliothèques du réseau, qui se sont ensuite inscrits aux autres services de la bibliothèque », constate-t-on souvent.

Les modes de choix du public

En bibliothèque municipale, la plupart du temps, le public choisit sans idée préconçue, au gré de ce qu'il voit dans les rayons et de ce qui est réellement disponible. Cependant, les cinéphiles et les personnes qui désirent réserver les « nouveautés », en particulier les emprunteurs de DVD – en raison du faible nombre de ces derniers en rayon – ont le réflexe de

consulter le catalogue. Les listes de nouveautés accompagnées d'articles de presse sont bien utilisées. Parfois, la recherche d'un livre dans un catalogue suscite la découverte de documents vidéo.

Cependant, la recherche dans un catalogue (qui suppose la notion de collection construite) est encore une pratique à faire entrer dans les mœurs de la grande majorité des « visionneurs », à la différence des pratiques des « lecteurs ». Le public veut souvent emprunter ce qui est passé à la télévision quelques jours auparavant, et qu'il a manqué !

Les demandes de conseils sont occasionnelles. Toutefois, si l'usager identifie le vidéothécaire, et que les films qu'il souhaitait emprunter ne sont pas en rayon, il lui arrive de demander des « idées » de substitution.

Lors des retours de cassettes vidéo, des discussions peuvent avoir lieu entre l'usager et le vidéothécaire, quand l'organisation le permet, ce qui n'est pas le cas lorsque le retour des documents est centralisé. Pourtant, ces discussions peuvent provoquer des découvertes, et faire rebondir la curiosité de l'emprunteur sur d'autres références *a priori* méconnues du public, surtout lorsqu'il s'agit de films documentaires qui ne sont visibles

Jaquette de cassette vidéo documentaire. © Direction du livre et de la lecture.

OÙ EN SONT LES VIDÉOTHÈQUES AUJOURD'HUI ?

nulle part ailleurs qu'à la médiathèque. Ainsi le public se familiarise avec des approches différentes du monde, ou avec des grands noms de documentaristes : Wiseman, van der Keuken, Rouquier, Marker. Mais, même si l'on ressent l'envie de communiquer ou l'enthousiasme du public pour certains films, les échanges sont souvent écourtés en raison de l'affluence, ce qui génère une certaine frustration chez le vidéothécaire, et aussi chez le public.

La mise en valeur des collections

Les animations font partie intégrante du travail des vidéothécaires. Ils donnent des conseils aux utilisateurs, font des programmations régulières, s'engagent activement dans diverses manifestations, mettent en avant des films ou des réalisateurs par le biais de filmographies (thématiques, par réalisateurs, par genre), de « cartes blanches à... », de dépliants...

Ces diverses animations entraînent une hausse sensible des prêts et une meilleure appréhension du fonds de la part des usagers. Tous les documents de « promotion », tels qu'un catalogue du fonds, une liste des nouveautés ou une bibliographie sur un domaine spécifique, favorisent la découverte, le dialogue et l'emprunt. Parfois, la mise en valeur de certains films augmente le visionnement sur place.

Les bibliothèques départementales de prêt dispensent, en plus, des formations auprès des personnels professionnels ou bénévoles de leur réseau.

Évolution de l'offre et des supports

Il semble que l'offre éditoriale soit devenue plus riche, dans le domaine, par exemple, des documentaires en sciences sociales, des fictions en version originale, et des films d'art et

d'essai. Cette évolution qualitative a des conséquences sur l'utilisation : les usagers semblent de plus en plus intéressés par le secteur audiovisuel. Le public suit l'offre qui lui est faite et en profite, ou parfois même la précède, comme au début des années quatre-vingt-dix, « où le public était en demande de films en version originale, alors que l'édition privilégiée était la version française ».

qualité du son et de l'image des DVD par rapport aux VHS est unanimement reconnue ; l'interactivité, qui résout le problème du choix entre la version originale et la version française, est appréciée. Il faut cependant émettre quelques réserves : le support est fragile, et les prix sont encore élevés. De plus, les bibliothèques expriment une forte inquiétude envers la production ; le marché

Jaquette de cassette vidéo documentaire. © Direction du livre et de la lecture.

Une vision moins optimiste émane d'une bibliothécaire qui s'interroge sur les logiques des éditeurs vidéo, estimant que leurs choix ne correspondent pas à « la majorité des films dignes d'intérêt, si l'on se place sous l'angle du cinéma considéré comme art ».

Les bibliothèques commencent à diversifier les supports d'acquisition et à choisir le DVD pour certains titres. Les établissements possédant un fonds DVD sont globalement satisfaits de ce développement, le public également : les sorties surpassent celles des VHS. « En quatre mois, tous les titres sont sortis entre 4 et 10 fois »⁵, constate un responsable du secteur vidéothèque. La meilleure

actuel propose très peu de films d'art et d'essai, et de films pour le jeune public, et les documentaires sont presque inexistantes. « Si les éditeurs de films dits "d'auteur" ou d'art et d'essai ne passent pas au numérique, pour nos collections ce sera catastrophique », s'inquiète une des personnes interrogées.

Le métier de vidéothécaire

Le public, de plus en plus sensibilisé à l'image, intègre de façon naturelle la présence du support audiovisuel dans le cadre d'une médiathèque. Le service vidéo est tout à fait reconnu par le public, et considéré dans ses missions comme différent d'un vidéoclub. Néanmoins, cette reconnaissance fonctionne surtout

5. Source : Enquête Images en bibliothèques, 2000.

grâce aux actions qui animent le service et le rendent ainsi visible : projections, mise en valeur, participation à des manifestations.

Il en va autrement dans la reconnaissance au sein de la profession. Si le poids des prêts peut valoriser le secteur, la spécificité du travail de vidéothécaire (au niveau des acquisitions, du catalogage, des animations...) est encore peu ou mal connue des bibliothécaires. Le service vidéo est encore trop souvent considéré comme accessoire ou comme la « cerise sur le gâteau ». Même si, dans les médiathèques, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut « avoir de la vidéo », il semble que le service ne soit jamais moteur. Il s'agit donc d'un « service reconnu et intégré (dans le sens très physique du terme !), mais toujours présenté comme complémentaire de l'imprimé, comme un "plus" qui n'est pas aussi nécessaire que le livre. »

Le manque de connaissances cinématographiques des professionnels des bibliothèques tend à fausser leur analyse de l'objet et des politiques documentaires le concernant : confusion entre document filmé et cinéma documentaire⁶, divertissement et cinéma, etc.

Chaque fois, un important travail est à faire en direction des collègues : il faut les informer, les former, les faire participer aux visionnements, et leur projeter quelques films... Et ce d'autant plus que ces mêmes collègues sont souvent amenés à répondre aux questions du public, y compris sur les vidéos lorsqu'ils sont à des postes de renseignements.

Qu'est-ce, en fait, qu'un vidéothécaire ? Un vidéothécaire est un « passeur d'images », il doit constituer un fonds selon une politique d'acqui-

6. Ces deux types de réalisation ne répondent pas aux mêmes critères. Le *document filmé* se sert de l'image pour démontrer ou expliquer des aspects de la réalité, comme l'émission *Le dessous des cartes*. Le *cinéma documentaire* répond à une démarche d'auteur, choisit un point de vue sur le réel, et lui donne sens, comme toute œuvre de création, par exemple les films de Van der Keuken.

Exemples de statistiques

Statistiques 2000		Médiathèque Cavaillon	Médiathèques Issy-les-Moulineaux
Nombre d'habitants		24000	50 000
Nombre total d'inscrits		14423	12 000 (beaucoup d'utilisateurs non inscrits)
Collections	imprimés	45 000	165 105
	cd audio	8420	27 668
	cédéroms	360	2 239
Collection vidéo		4025	8600
	dont	3019 adultes (1 703 fictions 1 316 documentaires)	4390 adultes (2935 fictions 1455 documentaires)
		825 jeunes 181 musiques	2220 jeunes 750 musiques
Nombre de prêts vidéo		30300	51 193
	dont	19000 adultes 11300 jeunesse	33853 adultes 17626 jeunesse

tion définie et pour un public lui aussi défini. Il doit favoriser l'action culturelle autour de ce fonds, afin de permettre aux utilisateurs de se l'approprier pour son développement culturel propre.

Le vidéothécaire a un rôle essentiel de conseil, « d'éveilleur » de curiosité, il doit favoriser l'appréhension des images, provoquer les conditions de recul nécessaire et faciliter les discussions sur l'audiovisuel en général.

C'est un bibliothécaire suffisamment formé en audiovisuel (histoire du cinéma, droit de l'audiovisuel, stage Cinéma documentaire de la DLL, stages d'Images en bibliothèques sur la gestion d'un service) pour proposer au public une offre de qualité qui sorte des sentiers battus purement commerciaux (vidéoclubs, grandes surfaces culturelles, télévision). Mais, « si les offres de stages en formation continue sont satisfaisantes, ce n'est pas le cas des formations initiales depuis que le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) Image n'existe plus. »

Les vidéothécaires sont souvent minoritaires et isolés dans leurs bibliothèques ; les occasions de rencontres professionnelles sont donc salutaires et bienvenues (ateliers,

commissions, stages, festivals...) et encore trop rares, hélas.

En bibliothèque municipale, les vidéothécaires ressentent un manque de reconnaissance de leurs compétences particulières. On entend souvent la réflexion suivante : « *N'importe qui peut s'y mettre rapidement, tout le monde va au cinéma. Ce que demande surtout le public c'est de la fiction...* », et là, tout le professionnalisme semble disparaître au profit des « statistiques de prêt ». Le vidéothécaire manque de temps, car, souvent, il est associé à d'autres tâches que la vidéo dans l'établissement (gestion de fonds de livres, de disques, de cédéroms ; postes de service public pas forcément en lien avec la vidéo), et l'idée reçue, selon laquelle « *la vidéo ne prend pas beaucoup de temps* », est très répandue. Enfin, à la remarque que les visionnements ne se font jamais pendant le travail, il est répliqué qu'« *on ne lit pas tous les livres, pourquoi alors visionner les vidéos ?* »

Un avis différent est donné par les personnels travaillant en bibliothèques départementales de prêt : « *C'est un service à part entière, reconnu et apprécié des autres collègues. Il est perçu au sein de la BDP comme un service riche en décou-*

**Présence du cinéma documentaire
dans les bibliothèques publiques**

L'action de la Direction du livre et de la lecture

La particularité des bibliothèques publiques françaises est d'avoir développé très tôt, sous l'impulsion du ministère de la Culture et de la Communication, des collections riches et diversifiées de films documentaires. La Direction du livre et de la lecture, considérant que plusieurs domaines de la connaissance ne pouvaient se passer de l'apport spécifique du cinéma documentaire, a soutenu et encouragé la création de ces collections depuis la fin des années soixante-dix.

Actions

Elle a constitué tout d'abord un *catalogue de films inédits* qu'elle continue à mettre à jour et dans lequel les bibliothèques peuvent se procurer, à des tarifs très incitatifs, des vidéocassettes destinées à la consultation sur place (individuelle et collective) et au prêt à domicile. Elle a créé ensuite l'association *Images en bibliothèques*, afin de faciliter les échanges entre vidéothèques et de multiplier les actions de formation.

Enfin, pour que les bibliothèques puissent travailler avec les autres acteurs de la diffusion du film documentaire, et notamment les salles de cinéma, elle a créé le *Mois du film documentaire*, et obtenu, pour sa première édition en avril 2000, le soutien d'autres partenaires institutionnels et privés.

Diffusion

L'accès libre et gratuit du public aux œuvres documentaires, que ce soit à titre individuel ou sous forme de programmations, reste prioritaire pour la DLL. Après une fugitive (et souvent tardive) diffusion à la télévision, une toute petite partie des films documentaires produits chaque année est éditée sur vidéocassettes ou sur DVD. Parmi le grand nombre de films produits et diffusés en France, et notamment les films découverts dans les festivals, une sélection est faite, au sein d'Images en bibliothèques, par une commission composée de bibliothécaires. La DLL s'appuie sur cette sélection pour compléter les catalogues existants en acquérant des droits de diffusion auprès des producteurs, réalisateurs ou distributeurs. Elle diffuse actuellement environ 1700 films docu-

mentaires. Ses efforts d'acquisition se portent sur des œuvres françaises ou étrangères à forte valeur culturelle.

Catalogue

Le catalogue est particulièrement riche dans les domaines littéraire, historique, social et politique. Parmi les œuvres remarquables ainsi diffusées, il faut citer notamment celles de Chris Marker, Marcel Ophuls, Frederick Wiseman, Johan van der Keuken, Alexandre Sokourov, etc. Dans le domaine littéraire le catalogue des bibliothèques contient tous les films qui ont reçu une aide à la production de la DLL ou du CNL, et dont une grande partie est consacrée à des portraits d'écrivains contemporains. Les bibliothèques font ainsi une part importante au documentaire dit « de création », qui implique un point de vue et un regard d'auteur, le respect des personnes filmées, un temps suffisamment long de préparation et de montage.

Aujourd'hui, 320 bibliothèques – municipales, départementales, ainsi que la Bibliothèque publique d'information et la Bibliothèque nationale de France pour la consultation publique – ont accès à ce catalogue. Ce nombre continue à s'accroître régulièrement. Plus de 200 bibliothèques intéressées, que ce soit pour leurs acquisitions ou pour des programmations, reçoivent également régulièrement les listes d'acquisitions de la DLL. Les films sont disponibles sur les supports vidéo de leur choix, notamment VHS, Hi8, U-Matic, Beta SP. La DLL étudie la possibilité de graver des DVD pour certains titres, lorsque les coûts de numérisation et de compression, qui baissent régulièrement, se seront stabilisés.

Des listes trimestrielles de nouveaux films sont envoyées aux bibliothèques sur demande et le catalogue, régulièrement mis à jour, est consultable sur Internet : www.culture.fr (puis rubrique « bases de données, documentation », et sous-rubrique « cinéma »).

Catherine Blangonnet

Mission pour l'audiovisuel
Direction du livre et de la lecture

catherine.blangonnet@culture.gouv.fr

vertes, tant au niveau de la fiction que du documentaire.»

Et l'avenir...

Notre époque connaît une standardisation accélérée de l'ensemble de la culture, désormais englobée dans le secteur plus vaste de l'industrie du loisir et des nouvelles technologies de communication. L'œuvre audiovisuelle en particulier échappe de moins en moins à ces logiques de formatage qui visent à transformer toute œuvre en objet de consommation culturelle immédiate.

Dans ce contexte, il paraît urgent de redéfinir la place du cinéma dans les médiathèques, sa spécificité, son rôle dans notre lecture du monde et sa relation au spectateur. Cette ambition intéresse ceux qui ne sauraient se résigner à vivre dans un monde homogène, au premier rang desquels se trouvent les bibliothécaires responsables de fonds audiovisuels, forces de proposition de collections spécifiques et pérennes. Accompagner l'audiovisuel est autant affaire de connaissance que de confiance en sa propre capacité à rencontrer une œuvre singulière, et à partager cette expérience avec le plus grand nombre.

La notion de collections et de « médiathèque » reste plus que jamais d'actualité, et est surtout nécessaire pour orienter le public dans la multitude des propositions.

Et surtout rendre ces œuvres et ces informations accessibles à tous.

Juin 2001